

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DVD 103 Budget participatif « Paris aux piétons » - Subvention d'équipement à l'association Les Hyper Voisins pour le projet de réaménagement et de création de nouveaux usages de la Place des droits de l'Enfant (14^e). Montant : 196 000€.

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la stratégie Paris piéton;

Vu la Stratégie Résilience et le projet « Paris aux Piétons » du Budget Participatif ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Les Hyper Voisins lui attribuant une subvention d'équipement de 196 000 € pour le projet de la Place des Droits de l'Enfant (14^e) ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 4 novembre 2019,

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Hyper Voisins (n° SIMPA 190859 et n° dossier 2019_10039) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 196 000 € pour mettre en œuvre son projet « Et toi tu ferais quoi à ma place ? ». Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO